

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 12

PROCÈS – VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 12 février 2026

Le 12 février 2026, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 5 février 2026, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mme Christelle SEVIN, Mr Dominique BATIER, Mme Laurence COUTARD, MM. Jean-Michel BOURNY, Jean CHAPRON, Mme Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie BLANCHE, Mr Mickaël ORY, Mme Cécile MONTIÈGE.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mr le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mr Jean-Michel BOURNY est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CM DU 15 JANVIER 2026

Mr le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 : COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire sort de la salle durant la délibération et le vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHARD, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

EXERCICE 2025	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	321 457.96	
Recettes de l'exercice		96 635.56
Résultat de l'exercice (excédent)	224 822.40	
Résultat antérieur reporté (excédent)		243 349.90
Résultat de clôture (excédent)		18 527.50
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	398 770.91	
Recettes de l'exercice		545 674.18
Résultat de l'exercice (excédent)		146 903.27
Résultat antérieur reporté (excédent)		360 672.59
Résultat de clôture (excédent)		507 575.86
Résultat de clôture (excédent) final		526 103.36

AFFECTATION

Le Conseil Municipal décide comme suit l'affectation du résultat :

Compte 001 : Excédent investissement reporté	Exercice 2026	18 527.50
Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté	Exercice 2026	507 575.86

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 - LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire sort de la salle durant la délibération et le vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHARD, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

EXERCICE 2025	DÉPENSES	RECETTES
----------------------	-----------------	-----------------

Section d'investissement	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	91 342.53	
Recettes de l'exercice		91 342.53
Résultat de l'exercice (excédentaire)		0.00
Résultat antérieur reporté (déficit)	0.00	
Résultat de clôture		0.00
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	91 978.04	
Recettes de l'exercice		91 978.04
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat antérieur reporté	0.00	
Résultat de clôture		0.00
Résultat de clôture final		0.00

AFFECTATION

PAS D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 - LOTISSEMENT DU FOURNEAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – LOTISSEMENT DU FOURNEAU ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire sort de la salle durant la délibération et le vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHARD, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

EXERCICE 2025	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	0.00	
Recettes de l'exercice		0.00
Résultat de l'exercice (déficitaire)	0.00	
Résultat antérieur reporté (excédentaire)		0.00
Résultat de clôture (excédent)		0.00
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	0.00	

Recettes de l'exercice		0.00
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat antérieur reporté (excédent)		78 562.74
Résultat de clôture		78 562.74
Résultat de clôture (excédent) final		78 562.74

Le Conseil Municipal décide comme suit l'affectation du résultat :

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté	Exercice 2026	78 562.74
--	---------------	------------------

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 - LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire sort de la salle durant la délibération et le vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHARD, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

EXERCICE 2025	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	0.00	
Recettes de l'exercice		0.00
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat de clôture		0.00
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	0.00	
Recettes de l'exercice		0.00
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat de clôture		0.00

AFFECTATION

PAS D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

VOTE DES SUBVENTIONS 2026 - ATTRIBUTION :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la liste des subventions demandées ou renouvelées pour l'année 2026 :

	Année 2025	Année 2026
	En Euros	En Euros
Ste Gemmes Sports	1 700,00	1 700,00
Comité des fêtes de Sainte Gemmes le Robert	2 800,00	2 900,00
Amicale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et autres conflits	320,00	320,00
Club du 3ème Age-Rubri III	300,00	300,00
Groupt local défense contre ennemis cultures	300,00	100,00
Association ACRESOD	300,00	300,00
Ste Gemmes TT	600,00	600,00
A.P.E.L. Ecole Privée	900,00	900,00
Coop. Scol. Ecole privée Classe de découverte	0,00	0 ,00
PO'AIM	300,00	300,00
Association Gym Sainte Gemmoise	400,00	400,00
COS Evron	35 € * 5 agents = 175,00	35 € * 6 agents = 210,00
Assoc. donneurs sang Evron	50,00	50,00
S.P.A.	795 * 0.50 = 397.50	795 * 0.50 = 397.50
Secours catholique	100,00	100,00
Street Music Evron	60,00	(reliquat de 40 € pour année 2025) : 140,00
La Gaule Voutréenne	50,00	50,00
Secours alimentaire	100,00	100,00

3C : PROJET DE MUTUALISATION DES SERVICES INFORMATIQUES

Exposé :

Monsieur le Maire rappel, que lors de la dernière réunion de conseil, il a été donné un avis favorable, pour la phase de diagnostic permettant de compléter la partie inventaire du périmètre à couvrir concernant le projet de mutualisation des services informatiques.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L5211-4-2,

Vu la délibération n° 2025-118 du 4 novembre 2025 du Conseil Communautaire des Coëvrons décidant la création du Service Informatique Commun (SIC) entre la Communauté de Communes des Coëvrons et ses communes membres,

Vu le diagnostic réalisé par ce service permettant de répertorier le périmètre à couvrir sur notre commune,

Considérant l'intérêt pour les communes volontaires de bénéficier d'un Service Informatique Commun afin d'assurer la gestion et la maintenance pour l'informatique, la téléphonie et la cybersécurité.

Le financement se sera par un prélèvement sur l'Attribution de Compensation (AC) de la commune.

Le tarif dépend de la strate d'habitants et est définie comme suit, pour la commune :

Habitants	Tarif mensuel
601-1000	152 €

Le montant pour la commune s'élèvera donc à 1 824 € par an.

Après avoir pris connaissance de ces informations, et après concertation et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adhérer au Service Informatique Commun (SIC) de la Communauté de Communes des Coëvrons aux conditions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Service Informatique Commun (SIC) de la Communauté de Communes des Coëvrons et tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A L'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 11 décembre 2020 sur les Lignes Directives de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- la **création** d'un emploi d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présentes,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 12 février 2026,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012 article 6411 .

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE TECHNIQUE

Grade actuel	CAT	Suppression	Grade d'avancement	CAT	Création
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1

QUESTIONS DIVERSES

Election municipale du 15 et 22 mars 2026 : Tableau de présence

Courrier de Mr Laigneau Dylan concernant une demande de mise à disposition gratuite d'un terrain communal adjacent à sa propriété en échange de son entretien et suite à un échange téléphonique Mr Laigneau souhaite aussi acquérir une bande de terrain d'environ 5m x 14 m.

Le conseil municipal, émet un avis défavorable à ces deux demandes.

La séance s'est terminée à 23h45

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : le jeudi 5 mars 2026 à 20h00